

<b>Zeitschrift:</b>	Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
<b>Herausgeber:</b>	Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
<b>Band:</b>	30 (1968)
<b>Heft:</b>	12
<b>Rubrik:</b>	La page des Communautés d'utilisation de matériels agricoles (COUMA)

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# **La page des Communautés d'utilisation de matériels agricoles (COUMA)**

## **Cours sur le mode de calcul des tarifs**

Durant ces dernières années, des discussions se sont parfois engagées au sujet des tarifs à appliquer pour l'usage en commun d'installations, machines, instruments et appareils agricoles. Certains agriculteurs ont notamment attiré l'attention sur les différences existant par rapport aux tarifs indicatifs (indemnités) que l'IMA (Institut suisse de machinisme agricole) recommande lorsqu'il s'agit de s'entraider entre voisins.

Aussi la Commission technique III de l'ASPT, formée des représentants des COUMA, a-t-elle jugé utile d'organiser un cours, à l'intention des présidents et des gérants des Communautés d'utilisation de matériels agricoles, sur la méthode à employer pour calculer les tarifs en question. Ce cours a eu lieu le 18 janvier 1968, à Olten. Il fut suivi par 33 participants et donné par M. Franz Zihlmann, ingénieur agronome et collaborateur de l'IMA. L'orateur sut expliquer à ses auditeurs, de façon très compréhensible, les rapports qui existent entre les divers éléments des frais occasionnés par les matériels agricoles, notamment entre les frais fondamentaux et les frais d'utilisation. Il releva aussi que le nombre d'heures de mise en service d'un matériel par an joue un rôle important lors du calcul de l'indemnité pouvant être demandée pour son usage. Aussi convient-il de chercher à atteindre le degré d'emploi optimal, qui correspond au seuil d'application de l'amortissement variable. A ce propos, nous renvoyons nos lecteurs au Courrier de l'IMA 7-10/67, qui a été publié dans les nos 9 à 13/67 du «Tracteur».

Les éclaircissements donnés ont fait clairement apparaître que les tarifs inférieurs appliqués au sein des COUMA ne sont favorables que grâce à la possibilité qu'on a d'arriver exactement ou presque au degré d'emploi optimal. La preuve est ainsi faite que les Communautés d'utilisation de matériels agricoles apportent de gros avantages d'ordre pécuniaire. Sans parler des avantages d'ordre plutôt moral, auxquels nous ne voulons pas nous arrêter ici.

Par ailleurs, la Commission technique III avait organisé le 4 juillet 1967, au Centre de cours I (Riniken), un cours destiné aux gérants des COUMA. Sous la présidence experte de M. Fritz Gerber, de Schüpfen BE, la Commission technique III de l'ASPT a déjà accompli ainsi de la bonne besogne depuis deux ans en vue de consolider la structure des COUMA par le développement des connaissances théoriques et pratiques de leurs membres. Enfin un cours concernant les réglages du relevage hydraulique des tracteurs a encore été donné au même centre de cours durant le mois de mai 1968.